

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 24.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2015

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid
- . Numéro d'article : 9002957
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Emploi de la substance / de la préparation
Matériel aide pour la technique dentaire
Agent pour traitement
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - . Producteur/fournisseur :
Henry Schein Inc.
135 Duryea Road
Melville, NY 11747 USA
Tel.: +44 (0) 1892 87050
Fax.: +44 (0) 1634 878751
 - . Authorized European representative
Henry Schein UK Holdings Ltd.
Medcare House, Centurion Close
Gillingham Business Park
Gillingham, ME8 0SB U.K.
- . Service chargé des renseignements :
cbdeurope@henryschein.com
www.henryscheinbrand.com
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec US: (800) 424-9300 / International: 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- . Pictogrammes de danger néant
- . Mention d'avertissement néant
- . Mentions de danger néant

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- . Description : Acide silicique, solution colloïdale.
- . Composants contribuant aux dangers: néant
- . Indications complémentaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . 4.1 Description des premiers secours
- . Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- . après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.
- . après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 24.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2015

Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid
Numéro d'article : 9002957

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . 5.1 Moyens d'extinction
- . **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .
- . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange néant
- . 5.3 Conseils aux pompiers
- . **Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection
- . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- . 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).
- . 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir section 7.
- . 8.1 Paramètres de contrôle
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- . **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . 8.2 Contrôles de l'exposition
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- . **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- . **Protection des mains :** Gants de protection.
- . **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)**Date d'impression : 24.06.2015****Numéro de version 1****Révision: 24.06.2015****Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid**
Numéro d'article : 9002957

(suite de la page 2)

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir**. Protection des yeux :** Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)**. Protection du corps :** Vêtement de protection léger*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****. Indications générales.****. Aspect:****Forme :** liquide**Couleur :** blanc**Odeur :** inodore**Seuil olfactif:** non applicable**valeur du pH à 20 °C:** 9 - 10 (100 %)**. Modification d'état****Point de fusion :** non déterminé**Point d'ébullition :** > 100 °C**. Point d'éclair :** Non applicable**. Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable**. Température d'inflammation :** non applicable**. Température de décomposition :** non déterminé**. Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**. Limites d'explosivité :** non applicable
inférieure :**. Propriétés comburantes****. Pression de vapeur :** néant**. Densité à 20 °C:** non déterminé1,09 - 1,35 g/cm³**. Vitesse d'évaporation.****. Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** entièrement miscible**. Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** non déterminé**. Viscosité :****dynamique à 20 °C:** < 20 mPas**. 9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RU
BRIQUE 10: Stabilité et réactivité**. 10.1 Réactivité** Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 24.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2015

Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid
Numéro d'article : 9002957

(suite de la page 3)

- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
 - **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë :
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
Produit (analogie)	DL50: oral	> 2000 mg/kg	rat

 - Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - des yeux : légèrement irritant
 - Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.
 - Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.2 Persistance et dégradabilité** Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
 - **Autres indications** : Elimination possible par flocculation ou adsorption par matériaux absorbants.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Effets écotoxiques** :
 - **Autres indications** :
Pas de DCO, pas de DBO5 ni de AOX
Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.
 - **Autres indications écologiques** :
 - **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE** : néant
 - **Indications générales** :
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)**Date d'impression : 24.06.2015****Numéro de version 1****Révision: 24.06.2015****Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid**
Numéro d'article : 9002957

(suite de la page 4)

- 12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation :**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

- Catalogue européen des déchets**

06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

- Emballages non nettoyés :**

- Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

- Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU**

- ADR, IMDG, IATA**

néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADR, IMDG, IATA**

néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR, IMDG, IATA**

néant

- Classe**

néant

- 14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA**

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.

- "Règlement type" de l'ONU:**

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE**16:****Autres****informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité et Réglementation Produits

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 24.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2015

Désignation commerciale : Henry Schein Vest Liquid
Numéro d'article : 9002957

(suite de la page 5)

. Contact :

Corporate Brand Development International
cbdeurope@henryschein.com

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

. Sources : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F